

LIGUE OCCITANIE NATATION – GOUVERNANCE

Propositions

- Le Comité Directeur est composé au prorata du nombre de licences de chaque département.
- Si un Comité Département n'a pas suffisamment de candidats, il a la possibilité de donner son siège à un autre Comité Départemental.
- Trente-six (36) membres.
- Deux (2) élus maximum par clubs.
- Pour le Bureau six (6) MP plus six (6) LR.
- Toutes les disciplines représentées au Comité Directeur et au bureau.
- Chaque Pdt de Comité Départemental participe au Comité Directeur.
- Chaque Comité Départemental représenté au pourcentage du poids de licence.
- Chaque Comité Départemental propose ses candidats.
- Les candidats sont connus le 15 février 2017.
- Trois (3) délégués titulaires (2 MP et 1 LR), trois (3) délégués suppléants (1 MP 2 LR).
- Une réunion de Comité Directeur tous les 2 mois.
- Une réunion de Bureau toutes les 3 semaines.
- Le Bureau est un organe de proposition uniquement.
- Le Comité Directeur discute et modifie.
- S'il devait y avoir un vote entre deux réunions de Comités Directeurs, possibilité de faire un vote par internet après explications données à tous les membres.
- Possibilité de convoquer des réunions de Bureau ou de Comité Directeur à la demande suivant les sujets à traiter.

	LICENCES	REPARTITION	SIEGES A REPARTIR
	2016	2016	2017-2020
ARIEGE	542	2,1%	1
AVEYRON	2066	7,9%	3
HAUTE-GARONNE	5892	22,4%	7
GERS	877	3,3%	1
LOT	1236	4,7%	2
HAUTES-PYRENEES	1169	4,4%	2
TARN	2074	7,9%	3
TARN & GARONNE	852	3,2%	1
AUDE	745	2,8%	1
GARD	2496	9,5%	3
HERAULT	6510	24,7%	9
LOZERE	195	0,7%	1
PYRENEES ORIENTAES	1653	6,3%	2
LIGUE OCCITANIE	26307	100,0%	36